



Garde exclusive déboutée par le JAF

Par **MARRGHARRETTE**, le **13/10/2020 à 16:08**

Bonjour,rrnrnrrnJ'ai monté mon dossier Jaf toute seule sans avocat par l'aide d'une association (qui m'a conseillé n'importe comment) pour demander l'autorité exclusive parentale, pour mon enfant de 8 ans, le père l'ayant vu qu'une fois à la naissance, puis deux autre fois de maniere impromptu au cours de ses 7 ans. J'ai été victime de violence physique et sexuelle de la part de ce dernier mais n'ai jamais porté plainte. Au cours de sa derniere visite il a disparu quelques minute avec l'enfant echappant a la vigilance des personnes autour ce qui nous a valu l'intervention de la gendarmerie et le declenchement du dossier jaf (le gendarme m'a dit que comme le pere l'avait reconnu il fallait absolument une décision de justice pour eviter ce genre de situation : qu'il vienne sans prévenir). Il m'avait finalement avouer souffrir de maladie psychique du type autisme asperger, puis sa mere une fois au téléphone m'avait dit qu'il était aussi skyzophrene, avec une piqure chaque mois de produits. Cependant pendant le Jaf ce dernier à tout nier et a sorti de son chapeau un certificat medical de complaisance par un généraliste attestant qu'il netait en aucun cas dangereux pour personne. Le jaf m'a evidemment reproché de ne pas avoir donné la preuve de sa dangerosité les lettres de ma familles proches etant jugées de subjectives, il ont débouté ma demande d'expertise psychatrique que j'avais posé comme condition préalable aux visites au point rencontre, et ont donné l'autorité conjointe.rnrnJe n'avais pas demandé de pension alimentaire ma demande n'etant pas focalisée sur cela au depart, (et pour demontrer le serieux de ma demande mais appremmentl la juge s'en fichait bien) cependant puisqu'il s'est vu attribué le Droit de visite puis refaire une demande pour essayer d'en obtenir une ? Ou dois je attendre les six ou neuf mois pour refaire une demande au Jaf (dans les jugement il est noté .rrnrnDois je également ressaisir une nouvelle fois le jaf mais avec un avocat cette fois pur essayer de faire entendre le probleme d'insécurité par rapport à cet homme qui 'a pas été évalué correctement ?(au bout de la troisieme visite le point rencontre m'a dit qu'il allait autorisé une promenade du pere avec l'enfant sans avoir l'obligation de lui demander ou il va.....je trouve cela vraiment effarant vu ce qu'il s'est deja passé auparavant.rnrn rnrnDe plus le pere vient de

zone sanitaire rouge (paris) sur le sud ouest.....et apparemment cela ne semble pas poser le moindre souci de conscience au point rencontre au point de vue du conoravirus. Est' ce normal ? (viste encore programmée pour ce mois d'octobre).rnrnMerci et pardon pour le roman fleuve (noir).

Par **jodelariege**, le **13/10/2020** à **18:26**

bonsoirrnrnau vu de la complexité de votre affaire il vaudrait mieux vous faire conseiller par un avocat.